



## RAPPORT-PREAVIS MUNICIPAL No 26-07

Sainte-Croix, le 12 mai 2026  
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

### Réponse à la motion de M. Thierry Luthringer et consorts demandant la mise en place d'une stratégie climatique forte et projetée

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### I. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de répondre à la motion déposée M. Thierry Luthringer et consorts lors de de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2022. Cette dernière a été renvoyée à la Municipalité pour étude lors de la séance du Conseil communal du 19 juin 2023.

#### II. Préambule, rappel de la motion

Citation :

« Motion pour une stratégie climatique forte et projetée.

*Monsieur le Président, Madame la municipale, Messieurs les municipaux, chères collègues, chers collègues,*

*A ce jour personne ne peut ignorer les problèmes climatiques que nous vivons, la sécheresse de cet été en est malheureusement un bel exemple. Comme ailleurs en Suisse, et dans le reste du monde, le réchauffement climatique aura des conséquences profondes sur les différents écosystèmes, la biodiversité et les systèmes humains. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 degrés d'ici la fin du siècle. Or, un réchauffement planétaire de plus de 1.5° provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs, avec un risque d'un emballement du système. Les décisions fortes prises par le Conseil Fédéral, grâce à la loi sur le CO2, veut réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et à zéro en 2050. Il permet à la Confédération d'allouer au total quelque 4.1 milliards de francs notre 2025 et 2030 pour la protection du climat. Une grande partie des investissements, soit près de 2.8 milliards de francs, sera allouée à des mesures portant sur les bâtiments. Cet effet s'inscrit dans la lignée des engagements internationaux pris par la Confédération dans le cadre de l'Accord de Paris et il requiert l'implication des entreprises, des communes et des citoyens.*

*Dans cet objectif, le canton de Vaud pour répondre à l'urgence climatique a établi en juin 2020 un plan climat de 1<sup>ère</sup> génération avec une réserve de 173 millions de francs pour donner une impulsion forte*

permettant notamment une mise en œuvre sans délai pour l'ensemble des départements. Dans une vision itérative, il y aura plusieurs plan climat dont le 2<sup>ème</sup> est prévu en 2024.

Dans le cadre de la mesure stratégique n°27 « Accompagnement des communes », le Canton propose différentes mesures de soutien dont le Plan énergie et climat communal. Dans ce dernier, il est proposé non seulement des outils pratiques, des fiches d'action mais aussi des subventions pour un accompagnement technique.

A ce jour, la commune de Sainte-Croix est dotée d'un programme politique énergie-climat 2018-2023 qui arrive donc à son terme. Dans le programme de législature de la municipalité et la mission 5 d'assurer l'avenir, l'objectif 5.4.2 est de définir et de promouvoir une politique communale. Ce qui est réjouissant.

Ainsi pour s'inscrire dans cette vision, pour le groupe Vert et Socialiste, ce plan énergie climat communal doit être un jalon d'une véritable stratégie climatique communale, qui devrait comprendre des séries de mesures concrètes et contraignantes, avec des réévaluations à intervalle régulier de l'atteinte ou non des objectifs prévus, ainsi qu'une actualisation régulière des mesures proposées. Services par services, la commune doit se doter d'objectifs chiffrés de réduction. Cette stratégie communale de réduction s'inscrivant dans le temps permettrait ainsi d'assurer une continuité, où la Municipalité actuelle et les Municipalités ultérieures se passeront le témoin afin de poursuivre ce travail de réduction des émissions. Nous rappelons l'objectif de réduire de 50% le CO2 d'ici 2030. Dans le volet des réductions des gaz à effet de serre nous entendons aussi la production d'énergie renouvelable par des panneaux solaires qu'il serait nécessaire d'installer sur les bâtiments communaux.

Dans nos attentes, il y a aussi l'importance d'une stratégie communale de qualité, ambitieuse et débouchant sur les mesures financières nécessaires pour la mise en œuvre dudit plan, tout comme son entretien à intervalle régulier. En effet, il nous faudra dégager des moyens financiers, réorienter certains investissements, prioriser, etc. Ce plan climat devrait avoir, à notre sens, un plan d'action avec les moyens afférents.

Comme le conseil communal d'Yverdon-les-Bains et sa municipalité l'ont prévu, les réévaluations régulières devraient être soumises par la municipalité pour validation non seulement au conseil communal mais aussi à une instance mixte mélangeant des expert-e-s et des citoyen-ne-s, et ceci même si l'élaboration du plan climat lui-même relève de la sphère de compétence de la Municipalité. Il y a plusieurs options pour associer le conseil communal, que ce soit durant l'ensemble du processus via la commission permanente sur l'énergie et en toute fin via des préavis.

Aussi en vertu de l'article 57 b du Règlement du Conseil Communal de Sainte-Croix, j'ai l'honneur de déposer le texte suivant :

Par la présente motion, je demande à la Municipalité

1. De réfléchir le Plan énergie et climat 2023-2030 communal et de le présenter au conseil communal en 2023. L'aide d'un bureau de consultants ou avec l'aide d'experts du canton pourrait être sollicité.

En vue d'une vision à long terme 2023-2030 puis 2050 d'une véritable stratégie climatique globale :

2. D'élaborer un plan par services,
3. D'entreprendre les travaux nécessaires,
4. De mettre en place des mesures d'économie,
5. D'inclure une réévaluation régulière de l'atteinte ou non des objectifs de réduction service par service, avec sa présentation par la municipalité à intervalle défini,
6. De prévoir une actualisation des mesures afin d'avoir une stratégie climatique mise à jour de façon régulière.

Afin, de créer une véritable réflexion citoyenne comme le propose le conseil fédéral,

7. De prévoir un processus de l'atteinte des objectifs formulés par une instance représentative de la population par un conseil citoyen pour consultation et de validation par le conseil communal.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre attention et votre soutien à ce texte.

Joël Herminjard, Claude Michaud et Thierry Luthringer, conseillers communaux Socialistes et verts »

Fin de citation.

### III. Cité de l'Énergie / Plan climat vaudois

La Municipalité partage le constat selon lequel les enjeux climatiques constituent un défi majeur pour les collectivités publiques. Elle rappelle que la commune est engagée depuis 2014 dans une politique active en matière d'énergie et de durabilité dans le cadre du programme Cité de l'énergie, dont elle bénéficie de l'accompagnement spécialisé et des outils méthodologiques.

Ce programme permet notamment :

- de réaliser des états des lieux réguliers de la politique énergétique communale ;
- de définir des objectifs d'amélioration ;
- de structurer les actions menées dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, de l'aménagement du territoire et de la sensibilisation ;
- de bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller spécialisé.

Dans ce contexte, un travail de mise en correspondance entre le plan d'action communal et le Plan climat vaudois a été réalisé avec l'appui d'un conseiller Cité de l'énergie. Cette analyse révèle que de nombreuses mesures prévues par le plan cantonal sont déjà mises en œuvre à travers les actions actuelles de la commune.

Les résultats de ce travail ont été présentés lors d'une séance publique, tenue le 6 novembre 2024, à l'Espace Alexei Jaccard.

**Durabilité**

Ville de Sainte-Croix  
proche de tout, proche de vous

**Plan d'action communal**  
Cité de l'Énergie – Loi cantonale - Plan climat  
Quelles différences ? Quelle vision communale ?

Séance information	19h00	Mercredi 6 novembre 2024
Intervenant : M. Dominique Rossel Conseiller Cité de l'énergie	Durée 60min	

Hôtel de Ville  
Espace A.J.

Cité de l'énergie  
Sainte-Croix  
CHAMPELLE - CHAMPELLE

The flyer features a central graphic with green icons representing a house, a sun, wind turbines, and a water drop, all connected by a circular path.

Les éléments restant à développer seront examinés et intégrés lors du prochain processus de réaudit du label Cité de l'énergie prévu durant l'année 2027.

Au vu de ces éléments, la Municipalité estime que les outils et démarches actuellement en place permettent déjà d'inscrire l'action communale dans une stratégie cohérente et évolutive en matière d'énergie et de climat.

#### **IV. Actions entreprises**

La Municipalité rappelle que la politique énergétique et climatique communale s'inscrit dans un processus évolutif complexe, transversal et pluridisciplinaire. Aussi, certaines actions doivent être réalisées en tenant compte du principe de rationalité, par exemple, il est souvent préférable de différer l'installation de panneaux photovoltaïques jusqu'à la réfection d'un toit, afin d'éviter des interventions multiples générant des coûts supplémentaires, des déplacements, des nuisances ou la fermeture temporaire des installations.

Ces dernières années, plusieurs projets ont été mis en place :

- Eclairage public passage en LED.
- Installations de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments du MuMAPS, de la Gym Gare 23, Métiers 3, Hôtel de Ville, salle gym L'Auberson.
- Réaudit Cité de l'Énergie tous les 4 ans, avec de bons résultats et une progression.
- Organisation de manifestations, actions et conférences afin de promouvoir la durabilité auprès de la population et des propriétaires fonciers.
- Subventions communales régulièrement remises au goût du jour (budget annuel d'environ CHF 140'000.--).
- Soutien aux sociétés, aux commerces et aux initiatives locales.
- Existence de la commission Energie.
- Favoriser l'installation de bornes de recharge électrique pour véhicules.
- Prospection hydrogéologique au Champ de la Joux.
- Rénovation de la STEP de la Villette et de la piscine publique des Replans
- Travaux d'entretien liés à l'efficacité énergétique du patrimoine communal.

#### **V. Loi vaudoise sur l'Énergie**

La Municipalité relève que l'entrée en vigueur prochainement de la nouvelle législation énergétique, notamment la Loi cantonale sur l'énergie, fixera de nouvelles exigences pour les communes. La Municipalité veillera ainsi à adapter les politiques communales aux obligations légales et aux objectifs fixés par les autorités cantonales et fédérales.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère que les préoccupations exprimées dans la motion rejoignent en grande partie les orientations déjà suivies par la commune dans le domaine de l'énergie et du climat.

Les démarches actuellement en place, notamment dans le cadre du programme Cité de l'énergie et en lien avec les politiques cantonales, permettent déjà de structurer l'action communale et d'assurer une amélioration continue des pratiques.

La Municipalité estime dès lors que les outils existants offrent un cadre approprié pour poursuivre et développer les actions engagées en matière de politique énergétique et climatique, tout en tenant compte de l'évolution du contexte légal et des objectifs cantonaux et fédéraux.

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**d é c i d e :**

- **de prendre acte** du rapport de la Municipalité concernant la motion de M. Thierry Luthringer et consorts demandant la mise en place d'une stratégie climatique forte et projetée.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic:  
  
Y. PAHUD



Le Secrétaire :  
  
S. CHAMPOD

Déléguée municipale : Mme Rachel Gueissaz